

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-3/07

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Lignes conventionnées : Ligne CITALIEN "Lieuxaint - Melun" - Projet d'avenant.

Ce dossier concerne un projet d'avenant à la convention conclue le 12 novembre 2007 entre le Département, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, le SAN de Sénart et la société Veolia transport relative à la ligne de transport Citalien "Melun - Lieusaint". Ce projet fixerait le déficit d'exploitation de la ligne pour le quatrième exercice d'exploitation (septembre 2010 à août 2011) à 153 706 € et plafonnerait la participation financière du Département à 76 853 €, soit 50% du déficit.

Il a également pour objet de définir les modalités de remboursement aux collectivités des éventuels trop versés en faveur de l'exploitant.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention d'exploitation de la ligne Citalien « Melun – Lieusaint » conclue le 12 novembre 2007,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le déficit validé de la ligne Citalien « Melun – Lieusaint » d'un montant de **153 706 €** pour le quatrième exercice d'exploitation (septembre 2010 à août 2011) et le plafonnement de la participation financière du Département à hauteur de **76 853 €** actualisable en année 4.

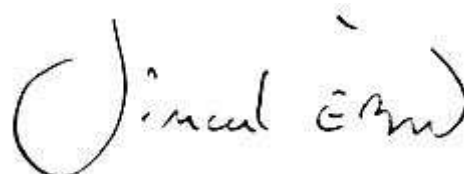
Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention du 12 novembre 2007 pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département, du SAN de Sénart et

de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine pour la ligne Citalien « Lieusaint - Melun », joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ